Octobre 2016

Plan Communal de Sauvegarde

P.C.S. LIVRET OPERATIONNEL



Commune de Codolet

predict
Risques sous haute surveillance

UTILISER VOTRE P.C.S.

Le rôle du PCS

- Savoir anticiper face aux risques sur la commune
- Permettre à l'équipe municipale de réagir sereinement
- Prioriser les actions face à une situation donnée.
- Assurer une mobilisation progressive de l'équipe municipale

L'importance du rôle du maire

- Le Maire est le premier garant de la sécurité sur son territoire communal.
- Le maire assure la fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS) tant que le Préfet ne prend pas cette fonction.
- Il a pour responsabilités d'informer, d'alerter et de mettre en sécurité la population (art. 2212 du CCGT).
- Il coordonne ses décisions et actions avec le Commandant des Opérations de Secours (officier pompier en charge des secours).

Les fondamentaux du PCS

- Un document vivant bien approprié par l'équipe municipale
- Un référent assurant la mise à jour et l'opérationnalité de la démarche
- Une démarche appuyé par des formations et des exercices

SYNTHESE DES ACTIONS COMMUNALES DE SAUVEGARDE

1ère Phase :
Pas de Risque

- Maintenir opérationnelle l'organisation Communale de gestion des Risques (PCS, Moyens humains et matériels)
- Rester joignable

2ème Phase :
Soyez vigilant

- Prendre en considération les messages relatifs aux risques
- S'assurer de la disponibilité des équipes
- Reconnaitre la situation
- Se préparer à une mobilisation éventuelle

3ème Phase :
Mobilisez vous

- Alerter et mobiliser progressivement votre équipe municipale
- Renforcer la reconnaissance
- Pré-informer la population si nécessaire
- Sécuriser les enjeux les plus vulnérables (Voiries, Parkings....)
- Déployer vos moyens matériels

4ème Phase :
Assurez la mise en sécurité

- Armer votre Poste de Commandement Communal (P.C.C.)
- Constituer votre Cellule de Crise Municipale (C.C.M.)
- Alerter la population (Stratégie d'alerte communale)
- Appliquer la Stratégie de Communication communale
- Armer votre centre d'accueil
- Recenser les personnes accueillies
- Sécuriser les écoles et transports scolaires

5ème Phase :
Renforcez votre dispositif

- Renforcer le dispositif communal de gestion de crise
- Adapter votre organisation à l'ampleur du phénomène
- Solliciter l'intervention de moyens supra communaux

6ème Phase:
Retour à la Normale

- Soutenir les populations
- Rétablir les accès et services
- Gérer les bénévoles
- Engager les démarches d'indemnisation

CONSTITUER VOTRE CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (C.C.M.)

PRÉFECTURE
SDIS
GENDARMERIE
CD 30
COM. AGGLO
GARD-RHODANIEN
COMMUNES VOISINES

CELLULE DE COMMANDEMENT

Directeur des Opérations de Secours (DOS)
BAYART Sébastien
Suppléant :
ELOUARD Caroline

Evaluation-Synthèse
LOZANO Jean-Louis **LACROZE Karine**
UGO Denis **BOISSIN Serge**

> Mobiliser la CCM
> Diriger l'organisation communale et décider des actions à mettre en œuvre
> Faire le lien avec les acteurs extérieurs
> Informer les habitants exposés

Loc. : **Mairie**

i

Cette mobilisation est toujours progressive et en adéquation avec l'événement à gérer.

En orange :
Cellule de crise restreinte : personnes ou équipes mobilisées dès la phase *Mobilisez vous*.

RECONNAISSANCE LOGISTIQUE

> Assurer la reconnaissance terrain
> Alerter et mettre en sureté les personnes
> Mobiliser les moyens matériels communaux

Responsable : **LOZANO Jean-Louis**
Suppléant **: BROCHE Denis**
Membre mobilisable : GOUBLAIRE Pascal TORTOSA Éric / VIGNAL Jean-Pierre / LEPICKI Christophe
Loc. : **Mairie / Local technique / Terrain**

CELLULE TRANSMISSION/INTENDANCE

- Assurer l'interface entre la commune et la population
- Tenir à jour la main courante

> Alerter les personnes

Responsable : **UGO Denis**
Suppléant : **LUNA Mireille**
Membre mobilisable : PILISI Isabelle
Loc. : **Mairie**

CELLULE HÉBERGEMENT

> Ouvrir le(s) centre(s) d'accueil.
> Assurer l'accueil et la prise en charge des sinistrés

Responsable : LACROZE Karine
Suppléant : MACHNICKI Sylvie
Membres mobilisables : WUYTS Elga

Loc. : **Salle Polyvalente + Visiatome**

INFORMER ET ALERTER LA POPULATION

RETOUR A LA NORMALE
MESSAGE 4 : FIN D'EVENEMENT

PAR QUI ? COMMENT ?

Cellule Transmission/ Intendance

codolet.fr

Automate

PAS DE RISQUE

DESACTIVATION DU P.C.S.

SOYEZ VIGILANT

MOBILISEZ-VOUS
MESSAGE 1 : Information générale

PAR QUI ? COMMENT ?

Cellule Transmission/ Intendance

Automate

ACTIVATION DU P.C.S.

RENFORCEZ VOTRE DISPOSITIF
MESSAGE 3 : ALERTE RENFORCEE
Risque majeur

PAR QUI ? COMMENT ?

Cellule Transmission/ Intendance

codolet.fr

Automate

Cellule Reconnaissance/ Logistique

D.O.S.

ASSUREZ LA MISE EN SECURITE
MESSAGE 2 : ALERTE POPULATION
Risque important. Mise en sécurité sur place. Ne pas allez chercher les enfants à l'école.

PAR QUI ? COMMENT ?

Cellule Transmission/ Intendance

codolet.fr

Automate

Cellule Reconnaissance/ Logistique

LEGENDE DES VECTEURS DE COMMUNICATION :

- Facebook de la ville
- Panneau lumineux
- Site internet
- Porte à porte
- Automate d'appel
- Sirène
- Haut parleur
- Téléphone

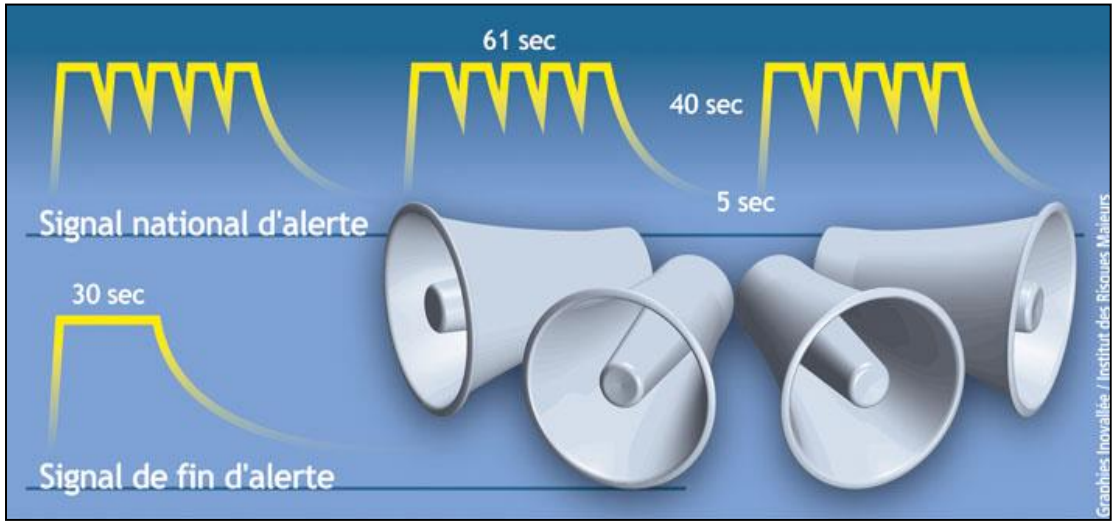
predict

MODULE SUR LA SIRENE : CODE SONORE

La commune de Codolet dispose d'une **SIRENE** installée au-dessus de la mairie de la commune.

Le **signal national d'alerte** est défini par le décret du 28 Mars 2007. Il représente la modulation sonore suivante :

L'alerte au moyen de la sirène est une mission qui incombe au **Directeur des Opérations de Secours**, c'est à dire à l'autorité en charge de la gestion de la crise (préfet de zone, préfet de département, maire) en concertation avec le **Commandant des Opérations de Secours** (Chef des pompiers) .



SECURISER LES ECOLES ET TRANSPORTS SCOLAIRES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES COMMUNAUX ET FRÉQUENTÉS À L'EXTÉRIEUR

ETABLISSEMENT	RESPONSABLE	ADRESSE	TELEPHONE
Ecole publique de Codolet	Mme POBELLE Elodie	Lauze 30200 CODOLET	04 66 90 13 72
Groupe scolaire Primaire	M BABAY	Avenue Pont 30 200 CHUSCLAN	04 66 90 13 50
Collège Gérard Philipe	M Stéphane GERLAND	17 av Leom Blum 30200 BAGNOLS SUR CEZE	04 66 89 55 50
Collège Bernard de Ventadour		19 av Bordelet 30200 BAGNOLS SUR CEZE	04 66 93 66 00
Lycée polyvalent Albert Einstein	M OURTAL Franck	17 av Léon Blum 30 200 BAGNOLS SUR CEZE	04 66 89 89 61

SIDPC INSPECTION ACADÉMIQUE — **ACTION CONCERTÉE** — **D.O.S (Maire)**

Alerte et demande le déclenchement du Plan Particulier de Mise en Sûreté

RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT

> SUIT LES DIRECTIVES DU D.O.S / S.I.D.P.C.

> DÉCLENCHE SON **P.P.M.S** :

- MISE EN SÛRETÉ SUR PLACE
- EVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

RETOUR ANTICIPÉ DES ÉLÈVES

Lieu de **dépose** des enfants :
arrêts de bus : devant la Mairie

Lieu **d'accueil** des enfants : **salle polyvalente**

LISTE DES TRANSPORTEURS

NOM		LOCALISATION	COORDONNÉES
EDGARD		NIMES	0 810 33 42 73

PROTOCOLE INTEMPERIES DANS LE GARD : 04 66 62 86 00
Numéro Vert à communiquer au « grand public » par le CD30 :
(Information en temps réel sur la situation des transports scolaires dans le département)

predict

ARMER VOTRE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (P.C.C.)

i

L'organisation doit être adaptée à la commune.

Un seul coordinateur : le Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.)

Une Cellule de Commandement rassemblant un nombre de personnes très limité

Une C.C.M. d'une dizaine de personnes

Un accès restreint aux personnes habilitées et interdit au public

Un ravitaillement alimentaire

Le repos des membre du PCC

OÙ?



MAIRIE CODOLET (RDC puis 1er étage)

COMMENT ?

ZONE DE COMMUNICATION

> Ligne téléphonique réservée (combiné analogique en mairie)
> Téléphones
> Portables et chargeurs
> Ordinateur et connexion Internet

ZONE DE DÉCISION

> Cartes d'actions / P.C.S.
> Main courante
> Support type paper bord, etc.

LOGISTIQUE D'ACTION DANS LA DURÉE

> Secours électrique du P.C.C. (groupe électrogène)
> Papiers, stylos
> Eclairage de secours (lampe, bougies, etc.)
> Poste radio à piles pré réglé sur France-Inter (avec piles de rechanges)
> Intendance et logistique adaptées à la situation (couvertures, etc.)

ARMER VOTRE CENTRE D'ACCUEIL

CENTRES D'ACCUEIL DISPONIBLES

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	SANITAIRES	RESTAURATION	LOCALISATION DES CLÉS
Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM)	Bat 426, Site Marcoule	Directeur CEA/Marcoule 04 66 79 60 01 Chef d'installation (ICSM) : 04 66 79 18 03 Le Chef de la FLS : 04 66 79 51 00 La FLS (via le PC sécurité) : 04 66 79 51 46	Auditorium : 250 personnes Salles de cours : 350 places Halle d'accueil : 150m2	Oui		
Centre d'accueil Orsan	Place des Ecoles	04 66 90 19 46	100 personnes couchées	Oui	Oui	Mairie d'Orsan
Salle Polyvalente	1 place du 19 mars 1962	04 66 90 00 37	200 personnes	Oui		

ORGANISATION DU CENTRE D'ACCUEIL

- **ZONE D'ACCUEIL** → Téléphones • Talkie-walkie • Main courante • Papier • Stylos • Tables • Chaises • etc.
- **ZONE DE RESTAURATION** → Eau potable • Cafetière • Café, Pain • Soupes lyophilisées • etc.
- **ZONE DORTOIR** → Matelas • Couvertures • etc.

MATÉRIELS DISPONIBLE POUR L'ACCUEIL DES SINISTRÉES

MATÉRIEL	QUANTITÉ	LOCALISATION	NOM ET COORDONNÉES DU DÉTENTEUR
Lits de camp	0		
Tapis de gym	15	Ecole	
Couverture			
Couverture de survie	5	Véhicules + mairie + école	
Tables	30 + 50	Salle polyvalente/Atelier + Marcoule	
Chaises	200	Salle polyvalente + site	
Bancs	100	Atelier	
Trousse de secours	5	Véhicules + mairie + école + atelier	

LOGISTIQUE PERMETTANT UN FONCTIONNEMENT DANS LA DURÉE

- Secours électrique
- Eclairage de secours (lampe, bougies, etc.)
- Poste radio à piles pré-réglé sur France Gard Lozère (fréquence 102,8 MHz)
- Intendance et logistique adaptées à la situation

ARMER VOTRE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (P.C.C.)

i

L'organisation doit être adaptée à la commune.

Un seul coordinateur : le Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.)

Une Cellule de Commandement rassemblant un nombre de personnes très limité

Une C.C.M. d'une dizaine de personnes

Un accès restreint aux personnes habilitées et interdit au public

Un ravitaillement alimentaire

Le repos des membre du PCC

COMMENT ?

ZONE DE COMMUNICATION

> Ligne téléphonique réservée (combiné analogique en mairie?)
> Téléphones
> Portables et chargeurs
> Ordinateur et connexion Internet

ZONE DE DÉCISION

> Cartes d'actions / P.C.S.
> Main courante
> Support type paper bord, etc.

LOGISTIQUE D'ACTION DANS LA DURÉE

> Secours électrique du P.C.C.
> Papiers, stylos
> Eclairage de secours (lampe, bougies, etc.)
> Poste radio à piles pré réglé sur France-Inter (avec piles de rechanges)
> Intendance et logistique adaptées à la situation (couvertures, etc.)

ARMER VOTRE CENTRE D'ACCUEIL

ORGANISATION DU CENTRE D'ACCUEIL

ZONE D'ACCUEIL	Téléphones • Talkie-walkie • Main courante • Papier • Stylos • Tables • Chaines • etc.
ZONE DE RESTAURATION	Eau potable • Cafetière • Café, Pain • Soupes lyophilisées • etc.
ZONE DORTOIR	Matelas • Couvertures • etc.

LOGISTIQUE PERMETTANT UN FONCTIONNEMENT DANS LA DURÉE

- Secours électrique
- Eclairage de secours (lampe, bougies, etc.)
- Poste radio à piles pré-réglé sur France-Inter ou France Bleu Gard-Lozère (fréquence 103,5 FM)
- Intendance et logistique adaptées à la situation
- Etc.

CONSTITUER VOTRE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE (R.C.S.C.)

COMMENT ?

Par **délibération du conseil municipal** (circulaire du 12 août 2005).
La R.C.S.C. est placée sous l'autorité du maire (articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales).

QUI ?

Tout habitant de la commune, sur la base du bénévolat, qui agit en temps que **« collaborateur occasionnel du service public »**.
Le Maire, **seul juge** des « compétences et capacités » requises, doit approuver l'acte d'engagement du bénévole. Il ne s'agit en aucune manière d'un contrat de travail ou d'un contrat d'engagement au sens militaire.

POURQUOI ?

- **Renforcer la capacité de réponse** de la commune,
- **Offrir un cadre organisationnel** à l'intervention des bénévoles,
- Permettre aux **secours** de se concentrer sur leurs **missions d'urgence**,
- **Constituer un vivier de compétences spécifiques** (électriciens, puéricultrices, traducteurs, anciens pompier, fonctionnaires, cuisiniers, manutentionnaires…),
- **Etablir un vecteur de diffusion** auprès de la population de la culture du risque,
- **Renforcer le cadre juridique** dans lequel évoluent les bénévoles,
- Intégrer la RCSC dans **l'engagement citoyen** et valoriser les **solidarités locales**.

i

La RCSC **agit dans le seul champ des compétences communales**. Elle ne se substitue ou ne concurrence pas les services publics de secours et d'urgence. Son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

La RCSC est **prise en charge financièrement par la commune et placée sous l'autorité du maire.**

REALISER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

DÉMARCHES D'INDEMNISATION

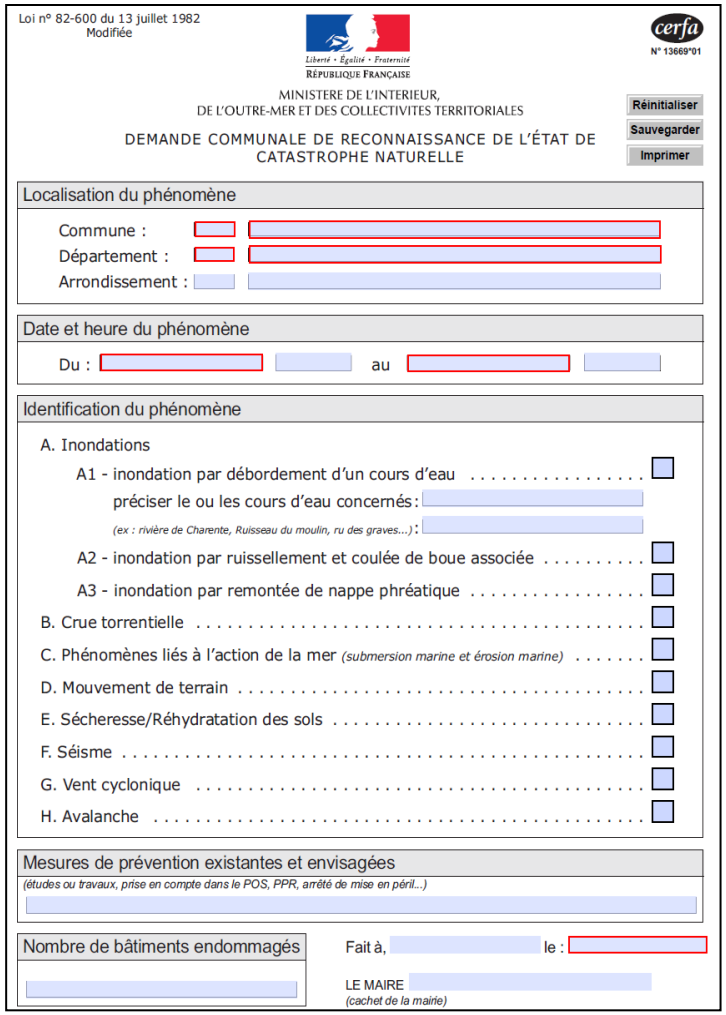
LE MAIRE

1. Demander aux sinistrés de venir se déclarer en mairie dès que possible et au plus tard dans les 10 jours suivant le sinistre.
2. Conseiller aux sinistrés de faire une déclaration de sinistre auprès de leur assureur.
3. Procéder à une analyse de l'événement et de ses conséquences et examiner la possibilité de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par l'État.

LE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

4. Sur demande du Maire, constituer un dossier comprenant la fiche communale de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dûment complétée.

DÉCLARER L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE



Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N° 13669*01

MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Réinitialiser
Sauvegarder
Imprimer

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène

Commune :
Département :
Arrondissement :

Date et heure du phénomène

Du : au

Identification du phénomène

A. Inondations
A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau
préciser le ou les cours d'eau concernés :
(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...) :
A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée
A3 - inondation par remontée de nappe phréatique
B. Crue torrentielle
C. Phénomènes liés à l'action de la mer *(submersion marine et érosion marine)*
D. Mouvement de terrain
E. Sécheresse/Réhydratation des sols
F. Séisme
G. Vent cyclonique
H. Avalanche

Mesures de prévention existantes et envisagées
(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

Nombre de bâtiments endommagés

Fait à, le :

LE MAIRE
(cachet de la mairie)

Le dossier de déclaration cat-nat est téléchargeable sur le site :
http://www.interieur.gouv.fr/

Liste des acronymes

Acronyme	Traduction	Commentaire
CATNAT	Catastrophe Naturelle	Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
CCAS	Centre Communal d'Actions Sociales	
CCM	Cellule de Crise Municipale	
CD	Conseil Départemental	
COS	Commandant des Opérations de Secours	Chef des Pompiers
CTM	Centre Technique Municipal	
DGS	Direction Générale des Services	
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	
DOS	Directeur des Opérations de Secours	Maire
DST	Direction des Services Techniques	
ERP	Etablissement Recevant du Publique	
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement	
PCC	Poste de Commandement de Crise	
PCS	Plan Communal de Sauvegarde	
PPI	Plan Particulier d'Intervention	
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté	Pour les établissements scolaires
RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile	
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours	
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile	
TMD	Transport de Matières Dangereuses	